

Relevé de décisions du groupe de travail
« CHAUFFERIE BOIS LOCAL »
Réunion du 24 juillet 2015 14h30 à Tulle agglo
Référent : Alain CHEZE

Participants

Présents :

- Eric BELLOUIN, Président SM Pays de Tulle
- Alain CHEZE, Délégué syndical / délégué communautaire – Pays de Tulle/ Tulle Agglo
- Jean-Pierre MURAT, Président – Urba Tulle
- Gérard TAVERT, Trésorier de l'Association AVEHC
- Didier BERTHOLY, chargé de missions culture – agriculture Tulle Agglo
- Grégoire GONTHIER, Ingénieur, CRPF Limousin

Excusés :

- Cédric SOUS, ADEME
- Laure FERRIER, URCOFOR

Rappel de l'ordre du jour/objectifs de la rencontre

- 📍 Définition des attendus de l'étude chaufferie bois budgétée par le syndicat mixte du Pays de Tulle

Remarques/échanges

Eric Bellouin rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette étude chaufferie bois : le Pays de Tulle a été reconnu « Territoire à énergie positive pour une croissance verte », il s'agit d'une vraie opportunité pour prendre en compte les questions énergétiques. Une enveloppe complémentaire pourrait être allouée au territoire, il conviendrait alors de définir un programme trisannuel d'actions.

Ces travaux s'articulent pleinement avec le projet de territoire du Pays du Tulle. En effet, le groupe de travail « Milieux naturels, forêt, énergie » a fait émerger l'idée de cette étude qui a, par la suite, été validée par le syndicat mixte.

Grégoire Gonthier, interroge en préambule, sur l'état des lieux quand au mix énergétique du territoire : quels sont les besoins ?

Eric Bellouin indique que le Pays de Tulle devrait mener, en partenariat avec le PNR, une analyse des flux énergétiques par le biais d'une étude menée par EDF « Système énergétique décentralisé ». A ce titre, une visite pourrait avoir lieu à la rentrée, à Vitry le François, qui a bénéficié de l'intervention d'EDF pour cette étude.

Le groupe convient que le cahier des charges prévoit qu'un **diagnostic énergétique soit mené sur les bâtiments qui seraient raccordés au réseau de chaleur.**

Il souligne aussi le potentiel démontré par le plan d'approvisionnement territorial mené par le conseil départemental en juin 2013.

Il conviendrait d'étudier la possibilité **de faire émerger une structure collective pour l'entretien, la gestion et l'investissement de chaufferie bois.**

Le CRPF indique qu'il faut rationaliser les dépenses liées aux plateformes de stockage, en effet pour qu'une plateforme de stockage soit à l'équilibre, il faut 10 000 tonnes de bois/an.

Le suivi technique des chaudières représente sur Chamberet 12 000€ par an. En ce sens, il conviendra de réfléchir à une mutualisation peut être au niveau d'un emploi pour la maintenance des chaufferies (ce qui implique une qualification).

Jean Pierre Murat considère qu'il convient d'associer l'entreprise Vergne ainsi que les entreprises d'installation et les bureaux d'étude (notamment Géraud à Tulle), l'essentiel du marché étant individuel. Il y a ici une ressource d'emplois, il faut sensibiliser aux « nouveaux » modes de chauffage.

Didier Bertholy signale que les architectes n'intègrent pas l'opportunité de chaufferies collectives ; de la même manière, les aménagements de bourg n'ont pas pris en compte l'opportunité de réseaux de chaleur.

L'URCOFOR propose une boîte à outils recensant les accompagnements financiers, les bonnes pratiques et dispose des conseils techniques.

La question de **l'éco-conditionnalité de l'exploitation des forêts fournissant les plaquettes** devra être réfléchie.

Il faudra redonner aux forêts un espace qu'elles n'ont plus ; en ce sens, le CRPF propose un diagnostic aux propriétaires forestier.

Le groupe local convient qu'il faudra veiller à **favoriser un approvisionnement local.**

Le rôle de la puissance publique est d'insuffler une dynamique et d'initier un mode de fonctionnement.

La SCIC BEL 87 produit des plaquettes forestières qui reviennent 10% plus chères que les plaquettes classiques, le cahier des charges devra donc prévoir ce surcoût dans la faisabilité économique des chaufferies.

Cette dynamique doit permettre de **préparer les bois de l'avenir avec un plan de valorisation de la ressource** : quand une forêt aura été exploitée pour les chaufferies du Pays de Tulle, le propriétaire disposerait d'un plan de gestion pour les 30 prochaines années.

Le développement des forêts publiques est aussi à encourager.

En moyenne en Limousin, le propriétaire forestier a 67 ans ; 1/5 habitants du Limousin est propriétaire forestier. En Corrèze, 30 000 propriétaires forestiers disposent de moins d'un hectare. Le dispositif ADELI, conseil aux petits propriétaires, permet de regrouper les marchés pour des éclaircies.

Il y a un vrai intérêt économique à développer les chaufferies bois : actuellement les forêts sont vendues 2€ la tonne pour la pâte à papier.

Le groupe convient de se réunir à la rentrée prochaine, rendez-vous est donné le lundi 21 septembre à 16h00 au siège de Tulle Agglo.